

SURPRISE ! UNE LETTRE SIGNÉE PAR LE JUGE BLONDEEL

Commission Fortis

**Ce mardi, place au kern**

Les journées importantes s'enchaînent à la commission Fortis. Ce mardi, ce sont les autres membres du kern qui seront entendus par les parlementaires : Laurette Onkelinx à 10 h 30, Patrick Dewael à 11 h 30 et Joëlle Milquet à 12 h 30. Après cela, ils se réuniront dans l'après-midi, mais cette fois à huis clos. Une dernière réunion aura lieu mercredi après-midi. Toujours à huis clos. Au-delà, rien n'empêche les parlementaires de convoquer d'autres acteurs du dossier d'ici la fin de semaine. Mais les juges Schurmans, Blondeel et Salmon ne témoigneront pas. Ils sont concernés par plusieurs affaires pendantes. Le risque est grand qu'ils fassent prévaloir le secret professionnel. Pire, la commission pourrait perturber ces procédures.

Au rapport le 19 mars

Pourquoi la commission s'impose-t-elle ce rythme soutenu ? Tout simplement parce qu'elle doit faire vite. Les élus doivent présenter leur rapport en séance plénière le 19 mars. Avant cela, ils se réuniront à l'initiative de Bart Tommelein, président de la commission, à l'occasion du week-end prochain. (B. Dy, P.-Y. W.)

« Je n'ai jamais eu de contacts avec les magistrats. Je n'ai jamais donné l'ordre à mes services d'entrer en contact avec les magistrats. Nous n'avons jamais essayé d'entrer la procédure judiciaire d'une quelconque manière que ce soit. »

Yves Leterme, ex-Premier

« On devra se poser la question de la responsabilité du ministre des Finances. Tout comme celle du Premier ministre et du ministre de la Justice de l'époque. Mais ce sera le travail du week-end. »

Jean-Marc Nolle, Ecolo, membre de la commission

« Qui ment ici dans cette histoire ? »

Jean-Marie Dedecker, LDD, membre de la commission

« On n'a pas encore abordé le fond du problème. Qui est aussi une des questions auxquelles nous devons répondre : Qu'est-ce que c'est la séparation des pouvoirs aujourd'hui ? »

Christian Brotcorne, CDH, membre de la commission

« On est toujours face à cette contradiction entre les versions. Mais en tout cas, on nous a répété que l'on n'avait fait aucune pression sur le pouvoir judiciaire. »

Karine Lalleux, PS, membre de la commission

Jo Vandeurzen se veut serein... mais Blondeel accuse

Le site de la Chambre a explosé

Lors de son audition devant la commission d'enquête sur la séparation des pouvoirs, Jo Vandeurzen, l'ancien ministre de la Justice, a tenté de démontrer que tous les actes qu'il a entrepris l'ont été dans le souci du bon fonctionnement de la justice et non dans celui d'influencer la justice dans une affaire où l'Etat était partie.

Il a admis avoir eu des contacts avec le parquet, lorsqu'il a appris que les conseillers de la cour d'appel dans le dossier Fortis étaient en désaccord (lire ci-contre) et que le bon fonctionnement de la justice dans ce dossier risquait d'être mis à mal. « Mes interventions n'ont pas été motivées par le souci d'orienter le dossier en faveur de l'Etat, mais dans celui de rétablir le bon fonctionnement de la justice. C'est une des compétences du ministre de la Justice et je me devais de l'exercer, sinon on me l'aurait reproché », a dit Jo Vandeurzen. A la question de savoir si ces contacts avec le parquet n'étaient pas anormaux, l'ancien ministre a répondu clairement : « Non, ce n'est pas normal, mais il n'est pas normal non plus que le ministère public soit écarté, que le procureur ne soit pas tenu au courant, qu'un conseiller soit écarté, etc. Rien n'était normal. »

Pour rétablir le bon fonctionnement de la Justice, Jo Vandeurzen a fait application d'un article, qui lui permet de contacter le parquet, pour que ce dernier rétablisse la sérénité et permette aux juges de faire leur travail. Lors de son audition, l'ancien ministre a

regretté, avec une voix teintée d'émotion, que son comportement lui ait été reproché par des magistrats et membres du parquet. « C'est particulièrement injuste. Dans n'importe quel autre dossier, mon intervention n'aurait posé aucun problème. Et ici, comme l'Etat est partie à la cause, c'est considéré comme scandaleux. »

Le ministre a pourtant assuré n'avoir fait qu'appliquer la loi. « Je n'avais pas le choix. La loi dit que le ministre de la Justice doit intervenir. Si l'on veut que, dans ce genre d'affaires, je ne le fasse pas, il suffit de prévoir un article qui dit que, dans les affaires où l'Etat est partie prenante, je ne peux pas intervenir. Mais dans l'état actuel du droit, je dois le faire. » Le ministre s'est dit particulièrement blessé par les reproches car il prétend avoir eu le souci de la justice, « à laquelle je suis totalement attaché ».

Enfin, certains députés ont reproché à Jo Vandeurzen d'avoir eu le dossier Fortis en sa possession dans son bureau. « Ce reproche n'a aucun sens. C'est un dossier civil. Et j'ai parfaitement le droit de demander qu'on me le communique. » Néanmoins, le ministre de la Justice, après avoir hésité, a transmis des éléments du dossier aux ministres du kern. « Je ne l'ai fait que parce que ma probité a été mise en cause », a dit Jo Vandeurzen.

Puis le ministre a conclu. « Les membres de mon cabinet sont intègres. Le contexte était celui-là, mais on a agi dans le sens d'une bonne justice. » ■ **B. Dy**

Coup de théâtre en fin d'après-midi, après l'audition de Didier Reynders : Bart Tommelein, qui dirige les débats en commission d'enquête, annonce que le président de la 18^e chambre de la cour d'appel de Bruxelles, qui avait prononcé l'arrêt Fortis le 12 décembre 2008 (pour rappel : un arrêt négatif, qui avait contredit la décision du tribunal de commerce, de décembre, favorable quant à elle à l'opération Fortis-Paribas), a adressé une lettre aux députés dans laquelle il explique qu'on avait tenté d'empêcher le prononcé de l'arrêt. Pas du tout la version de Jo Vandeurzen (lire ci-contre).

L'accusation n'est pas neuve. Mais cette lettre de Paul Blondeel – dont nous avons pris connaissance – lui donne du corps. En quatorze pages, il y relate par le détail les événements autour du 12 décembre.

En substance, son propos est le suivant : sa collègue Schurmans, qui avait refusé de signer l'arrêt, arguant de soucis de santé, et qui parlera plus tard de pressions à son encontre de la part des autres magistrats, n'avait d'autre but, selon Paul Blondeel, que d'informer le gouvernement (via son mari, M. De Groof, membre du CD&V, le parti du Premier ministre...) de l'imminence d'une décision négative pour l'Etat dans l'affaire Fortis-Paribas, et de permettre au ministère public de tenter une dernière manœuvre d'obstruction...

Paul Blondeel écrit : « Dès après la première audience, ma collègue M^{me} Schurmans avait déjà emporté tout le dossier de procédure ainsi que les pièces à conviction chez elle sans y avoir été autorisée, ce qui m'a surpris et

contrarié... » La magistrate voulait donc ainsi – c'est toujours la thèse de l'auteur de la lettre aux députés – informer le gouvernement. Lequel, par le biais de la SFPI (Société financière et de participation, placée sous la tutelle du ministre des Finances, Didier Reynders), fera grand cas, dès ce moment, d'une notification de la Commission européenne, rendue publique une semaine auparavant estimant que, contrairement à de premières affirmations, l'opération de sauvetage de Fortis ne constituait pas une aide d'Etat interdite : cette notification de la Commission européenne sera présentée par les avocats de l'Etat comme un

Aujourd'hui, après cette lettre aux commissaires, la question est : Paul Blondeel dit-il vrai ?

élément neuf justifiant une requête en réouverture des débats à la cour d'appel. C'est la fameuse « manœuvre » décrite, dans sa lettre, par le président de la 18^e chambre de la cour d'appel.

Celui-ci écrit qu'après un entretien avec des avocats de la SFPI, il n'avait plus eu « le moindre doute qu'il y avait bien un agenda caché : la requête a pour seul but de différer la décision ».

Il insiste, plus loin : « A ce moment-là, ma collègue Salmon (membre avec lui de la cour d'appel, NDLR) et moi-même n'avons plus aucun doute : il y a eu une fuite, on veut empêcher que l'arrêt soit prononcé, non seulement aujourd'hui (le 12 décembre, NDLR), mais également par la suite. L'atteinte à la pierre angulaire du pouvoir judiciaire, son indépendance, est évidente :

l'arrêt doit immédiatement être prononcé. »

Paul Blondeel souligne encore, toujours dans sa narration des événements du 12 décembre : « Pour moi, c'est clair, si l'arrêt n'est pas immédiatement prononcé, il ne le sera plus jamais. Ce n'est, à mon avis, plus qu'une question d'heures avant que tout ne se retrouve dans la presse. En outre, la SFPI atteindrait ainsi ses objectifs. Après une dernière concertation, M^{me} Salmon et moi-même décidons alors de prononcer l'arrêt sur-le-champ. »

On connaît la suite : la cour d'appel renverse la décision du tribunal de commerce, frappant de son veto l'opération Fortis-Paribas mise en œuvre par Leterme I^{er}, dans l'urgence de la crise bancaire, en octobre 2008, et donne raison aux actionnaires représentés (notamment) par Me Modrikamen. On aura droit après cela aux affres du gouvernement fédéral, aux assemblées générales des actionnaires, à la renégociation des accords Fortis-BNP Paribas, etc.

Aujourd'hui, après cette lettre aux commissaires, la question est : Paul Blondeel dit-il vrai ?

Comme lui le prétend, le gouvernement fédéral avait-il bel et bien été mis au courant au préalable du contenu de l'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles ? Et a-t-il bel et bien tenté une manœuvre d'obstruction ? Yves Leterme est visé, Premier ministre à l'époque ; Didier Reynders également, qui a la tutelle sur la SFPI.

Après l'embrouille relative à l'avis du substitut Dhayer (qui concerne la procédure devant le tribunal de commerce, de novembre 2008 – lire ci-contre), en voilà une deuxième. ■ **DAVID COPPI**

Les voies de l'internet sont parfois impénétrables, quand il y a affluence de fidèles. Lundi, la retransmission en direct, « en ligne », des travaux de la commission « séparation des pouvoirs » a connu des ratés. Vu l'affluence simultanée d'internautes sur le site de la Chambre, les possibilités de connexion ont été à plusieurs reprises saturées. La « bande passante » a « bouchonné ». « Imaginez, explique un responsable du serveur parlementaire, 10.000 automobilistes voulant se rendre en même temps à la mer par une autoroute à trois bandes. De temps en temps, il y a bouchon et arrêts momentanés de véhicules. »

Ici, la concentration de véhicules – l'abondance d'internautes connectés – a entraîné l'apparition d'un écran noir, renvoyant les candidats au site à leur patience. « Les internautes ont donc fait la queue sur la bande passante », conclut M. Penne. L'élargissement de cette bande passante entraînerait des coûts peut-être injustifiés, selon M. Penne. Les 3/4 des visiteurs du site parlementaire sont des professionnels en quête d'information. Les séances plénières sont relayées en direct, et sans souci, sur le site mais pour les grands événements, la Chambre renvoie le public aux TV. Certaines chaînes flamandes relayaient l'événement en direct, lundi. **M. L.**